

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil communautaire  
du 29 juin 2023

**Délibération n°2023-099 - Finances – Décision modificative n°1 du budget annexe  
Grand Parquet exercice 2023**

Membres élus	61
Membres en exercice	61
Présents ou représentés	55
Ne prend pas part au vote	0
Votants	55
Abstention	0
Suffrage exprimés	55
Majorité absolue	28
Pour	55
Contre	0

L'an deux mil vingt-trois, le 29 juin, à compter de 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 23 juin 2023, s'est réuni Salle des fêtes à Cély-en-Bière, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

Membres présents :

M. Pascal GOUHOURY, Président.

Mmes Estelle BERTÉE, Françoise BICHON-LHERMITTE, Isabelle BOLGERT, Francine BOLLET, Véronique FÉMÉNIA, Anne-Sophie GUERIN (présente à compter de la délibération N°2023/086), Mme Anne GHYSSENS, Mme Lamia KORT, Hélène MAGGIORI, Chantal PAYAN, Judith REYNAUD, Sonia RISCO, Pascale TORRENTS-BELTRAN, et Nathalie VINOT.

MM. Christophe BAGUET, Christian BOURNERY, Michel CALMY, Michel CHARIAU, Romain COQUERY, Jean-Claude DELAUNE, David DINTILHAC, Thibault FLINÉ, Patrick GAUTHIER, Julien GONDARD, Francis GUERRIER, Pascal GROS (présent pour le vote de la délibération N°2023/114), Jean HELIE, Fabrice LARCHÉ, Olivier MAGRO, Jean-Philippe POMMERET, Patrick POCHON (à compter de la délibération N°2023/108), Daniel RAYMOND, Thierry REYJAL, Alain RICHARD, Laurent ROUSSEL, Laurent SIGLER, Gérard TAPONAT, Alain THIERY, Yannick TORRES et Anthony VAUTIER.

Membres ayant donné pouvoir :

M. Yann MOREAU à M. Patrick GAUTHIER

Mme Magali BELMIN à M. Thierry REYJAL

Mme Naciba MESSAOUDI à M. Laurent SIGLER

Mme Isabelle MARIE à M. Romain COQUERY

M. Pascal GROS à M. Yannick TORRES (pour le vote des délibérations N°2023-082 à N°2023-118, sauf pour le vote de la délibération N°2023/114)

Mme Marie HOLVOËT à M. Alain RICHARD

Mme Mylène MUSY à M. Pascal GOUHOURY

M. Nicolas PIERRET à M. Olivier MAGRO

M. Michael GOUE à Mme Sonia RISCO

M. Cédric THOMA à M. Daniel RAYMOND

M Vitor VALENTE à Mme Chantal PAYAN

Mme Gwenaël CLER à Mme Francine BOLLET

Mme Cécile PORTE à M. Fabrice LARCHÉ  
Mme Marie-Laure VASSEUR à Christian BOURNERY  
Mme Marie-Charlotte NOUHAUD à Mme Pascale TORRENTS BELTRAN  
M. Frédéric VALLETOUX à M. Julien GONDARD

Membres absents :

Mme Aurélie BRICAUD  
Mme Sophie BERTHOLIER  
M. Thomas IANZ  
Mme Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE  
M. Patrick POCHON (pour les votes des délibérations N°2023/082 à N°2023/107 et N°2023/114)  
Mme Audrey TAMBORINI  
Mme Anne-Sophie GUERIN (pour les votes des délibérations N°2023/082 à N°2023/085 et N°2023/114)

Secrétaire de Séance :

M. Christian BOURNERY

**Références juridiques :**

- **Délibération n°2023-055 du conseil communautaire du 30 mars 2023**

**Rapporteur : Mme Véronique FÉMÉNIA**

Ce point a été présenté à la commission finances, ressources humaines et mutualisation du 20 juin 2023.

Par délibération n°2023-055 en date du 30 mars 2023, le conseil communautaire a adopté le budget primitif du budget annexe Grand Parquet pour l'exercice 2023, avec reprise du résultat de l'exercice 2022.

Il avait été souligné lors de la présentation du budget que l'autofinancement dégagé n'était pas très important. Un travail a été effectué pour réajuster certaines lignes budgétaires à la section de fonctionnement et dégager ainsi un autofinancement plus important, c'est l'objet de cette décision modificative n°1.

Ainsi, la décision modificative n°1 telle que présentée ci-après s'équilibre en section de fonctionnement à un montant de 19 365 € et en section d'investissement à un montant de 0 €.

Budget annexe Grand Parquet							
Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
Chapitre	Compte	Libellé		Chapitre	Compte	Libellé	
011		Charges à caractère général	- 131 400,00 €	70		Produits des services	10 000,00 €
	6061	Eau énergie	- 36 000,00 €		707	Ventes de marchandises	10 000,00 €
	6063	Fournitures d'entretien petit équipt	- 6 000,00 €		75	Autres produits de gestion courante	6 000,00 €
	6068	Autres matières et fournitures	- 6 000,00 €		752	Revenus des immeubles	6 000,00 €
	607	Achats de marchandises	- 4 600,00 €		78	Reprises sur provisions	3 365,00 €
	6132	Locations immobilières	- 9 500,00 €		7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants	3 365,00 €
	61521	Entretiens et réparations bâtiments	- 5 000,00 €				
	61528	Entretiens et réparations autres	- 5 000,00 €				
	6288	Frais divers	- 19 000,00 €				
	635111	CFE	- 10 000,00 €				
	635112	CVAE	- 1 800,00 €				
	63512	Taxes foncières	- 28 500,00 €				
012		Charges de personnel	- 46 000,00 €				
	6215	Personnel affecté à la collectivité	- 46 000,00 €				
65		Autres charges de gestion courante	- 140,00 €				
	6542	Créances éteintes	- 140,00 €				
67		Charges exceptionnelles	- 3 150,00 €				
	6743	Subventions exceptionnelles de Fonct	- 3 150,00 €				
Total des dépenses réelles de fonctionnement			- 180 690,00 €	Total des recettes réelles de fonctionnement			19 365,00 €
023		Virement à la section d'investissement	200 055,00 €				
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement			200 055,00 €	Total des recettes d'ordre de fonctionnement			- €
<b>TOTAL</b>			<b>19 365,00 €</b>	<b>TOTAL</b>			<b>19 365,00 €</b>

Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
Chapitre		Libellé		Chapitre	Compte	Libellé	
16		Emprunts et dettes assimilées	- 500,00 €	16		Emprunts et dettes assimilées	- 200 055,00 €
	165	Dépôts et cautionnements reçus	- 500,00 €		1641	Emprunts en euros	- 200 055,00 €
27		Autres immobilisations financières	500,00 €				
	275	Dépôts et cautionnements versés	500,00 €				
Total des dépenses réelles d'investissement			- €	Total des recettes réelles d'investissement			- 200 055,00 €
				021		Virement de la section de fonctionnement	200 055,00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement			- €	Total des recettes d'ordre d'investissement			200 055,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>- €</b>	<b>TOTAL</b>			<b>- €</b>

Ainsi, il est proposé à l'assemblée de :

- Approuver la décision modificative n°1 du budget annexe Grand Parquet, jointe, pour l'exercice 2023
- Autoriser M. le Président à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

### Décision :

L'assemblée décide à l'unanimité de :

- Approuver la décision modificative n°1 du budget annexe Grand Parquet, jointe, pour l'exercice 2023,
- Autoriser M. le Président à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

Fait les jours, mois et an susdits,

Ont signé les membres présents.

Le Secrétaire de Séance,

Christian BOURNERY

Certifié exécutoire le - 5 JUIL. 2023

Date de mise en ligne le - 5 JUIL. 2023

Notification le - 5 JUIL. 2023

AR Préfecture 077-200072346-

Pour extrait conforme

Le Président,

Pascal GOUHOURY



Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site [www.pays-fontainebleau.fr](http://www.pays-fontainebleau.fr) et sa transmission au représentant de l'État au tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site de réception préfecture: 05/07/2023

Accusé de réception en préfecture  
077-200072346-20230705-2023-099-DE  
Date de réception préfecture : 05/07/2023